



Assemblée publique de consultation
23 avril 2019

PPCMOI – Autoriser la rénovation et l'agrandissement du *Centre du théâtre d'aujourd'hui*

3886-3900, rue Saint-Denis

Olivier Joncas-Hébert

Conseiller en aménagement

Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises

Direction du développement du territoire et des travaux publics

Demande

Projet

Analyse

Le *Centre du Théâtre d'Aujourd'hui* a été construit en 1991 par les architectes *Saucier Perrotte*. Le site à l'étude occupe l'espace de quatre unités en «Plex» typiques de la rue Saint-Denis, transformés pour y intégrer les espaces du théâtre.

En 2010, le bâtiment a fait l'objet d'importantes rénovations de sa salle principale et s'est doté d'une nouvelle salle de répétition. Les nouvelles installations ont permis de dédier une seconde salle, soit la salle Jean-Claude-Germain, à la diffusion des productions des compagnies de la relève.

Ces diverses transformations ainsi que la vétusté de certaines installations ont créé avec le temps des enjeux de fonctionnalité et architecturaux que l'on cherche maintenant à résoudre.

Ces problématiques seront résolues par le présent projet avec l'introduction d'un gradin sur rue et des travaux d'interventions ciblées. Un petit agrandissement de 7,8 m², composé d'un volume contemporain en mur rideau vitré au-dessus duquel flotte la marquise, est aussi projeté en façade.

En effet, malgré la fenestration généreuse, l'ensemble laisse peu entrevoir les activités du théâtre car le vestibule et la billetterie créent une paroi opaque à la rue.

Demande

Projet

Analyse

Nous proposons d'abroger le Règlement intitulé :

Autorisations d'utilisation de terrains, de construction et d'occupation de bâtiments à des fins spécifiques (2713) afin d'autoriser le théâtre d'aujourd'hui à construire et occuper à des fins de théâtre les bâtiments ayant les adresses 3886-96 et 3900 rue Saint-Denis

Nous pourrions incorporer ses dispositions pertinentes dans le présent projet particulier (PPCMOI).

PROJET : 875-81 COMITE EXECUTIF DATE : 03-10-90
 ** DOCUMENT DE TRAVAIL ** HEURE : 09:32:35
 SEANCE DU 3 OCTOBRE 1990 U. NO. 14

SERVICE(S): HAB DEV URBAIN GESTION DEV TER 27 SEPTEMBRE 1990
 AFF CORP AFF CIVILES DIR SJ 2 OCTOBRE 1990 900305764

OBJET: CONSEIL - ADOPTER PROJET REG MOD REG 2713 - AUT THEATRE D'AUJOURD'HUI
 ----- CONST ET OCCUPER, FINS THEATRE, LES BATIMENTS 3886-3900 SAINT-DENIS.

RECOMMANDATION:

 HABITATION ET DEVELOPPEMENT URBAIN 900305764

RECOMMANDE:
 QUE SOIT MODIFIE LE REGLEMENT INTITULE "AUTORISATIONS D'UTILISATION DE TERRAINS, DE CONSTRUCTION ET D'OCCUPATION DE BATIMENTS A DES FINS SPECIFIQUES" (2713, MODIFIE) AFIN D'AUTORISER LE THEATRE D'AUJOURD'HUI A CONSTRUIRE ET OCCUPER A DES FINS DE THEATRE LES BATIMENTS AYANT LES ADRESSES 3886-96 ET 3900 RUE SAINT-DENIS.

EFFET DE LA RECOMMANDATION:

 CETTE RECOMMANDATION A POUR EFFET DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU THEATRE DANS TROIS BATIMENTS DONT LES FACADES SERONT PRESERVEES.

COMMENTAIRE:

 CE THEATRE AURA UNE CAPACITE VARIANT DE 236 A 278 SIEGES.
 D'IMPORTANTES TRAVAUX DE RENOVATION ET DE CONSOLIDATION DES FACADES SERONT ENTREPRIS AFIN DE METTRE EN VALEUR LES TOITS A MANGARDES ET LA PIERRE DES FACADES CARACTERISTIQUES DE CETTE PORTION DE LA RUE SAINT-DENIS.
 L'AMENAGEMENT DE CE THEATRE IMPLIQUERA LA DEMOLITION DE LA MAJORITE DES STRUCTURES SITUÉES A L'ARRIERE DES FACADES ET LA DISPARITION DE 4 LOGEMENTS.
 LES DEROGATIONS RELATIVES A LA HAUTEUR (5 PIEDS DE PLUS) ET A L'ALIGNEMENT DE LA FACADE N'AURONT AUCUN EFFET QUANT A L'INTEGRITE DE CETTE RUE PUISQUE QUE L'ON MAINTIEN LA SITUATION EXISTANTE.
 LA DEROGATION CONCERNANT L'ESPACE LIBRE A CONSERVER ENTRE LE BATIMENT ET LA RUE (2' AU LIEU DE 10') POURRAIT PROVOQUER UN BLOCAGE DE CELLE-CI LORS D'OPERATION DE CHARGEMENT/DECHARGEMENT, CEPENDANT CETTE SITUATION NE SERA QU'OCCASIONNELLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A SA SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 1989, A RECOMMANDE DE VERSER AU THEATRE D'AUJOURD'HUI UNE SOMME DE 35 000 \$ COMME PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTREAL AUX FRAIS D'ORGANISATION ET DE LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE LEVEE DE FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN NOUVEL EQUIPEMENT CULTUREL.

Demande

Projet

Analyse

Le projet déroge aux dispositions suivantes du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* :

Article 32 : Le taux d'implantation proposé est de 91 % alors que le taux d'implantation maximal prescrit est de 85 %;

Article 158.1 : Un local occupé, entre autres, par un usage « salle de spectacle » et « débit de boissons alcooliques » ne doit pas être adjacent en aucun point à un usage « habitation »;

Article 245 : La superficie de plancher occupée par un débit de boissons alcooliques proposée est de 133,5 m alors que la superficie maximale est de 100 m²;

La distance avec un autre débit de boissons alcooliques situé dans ce secteur doit être d'au moins 150 m alors que 3 établissements sont cette aire soit le bar *Auprès de ma blonde* et les restaurants *Ambala* et *L'Express*;

Article 349.1 : La marquise en cour avant est située à la ligne de lot alors qu'elle doit être située à au moins 0,6 m d'une limite latérale;

Article 453 : Le quota d'enseignes suivant est exigé dans ce zonage de la rue Saint-Denis :

- C.3(3) : Superficie maximale d'enseignes : 8 m²
- Superficie proposée (Trois faces de la marquise) : 25 m²

Localisation

Demande

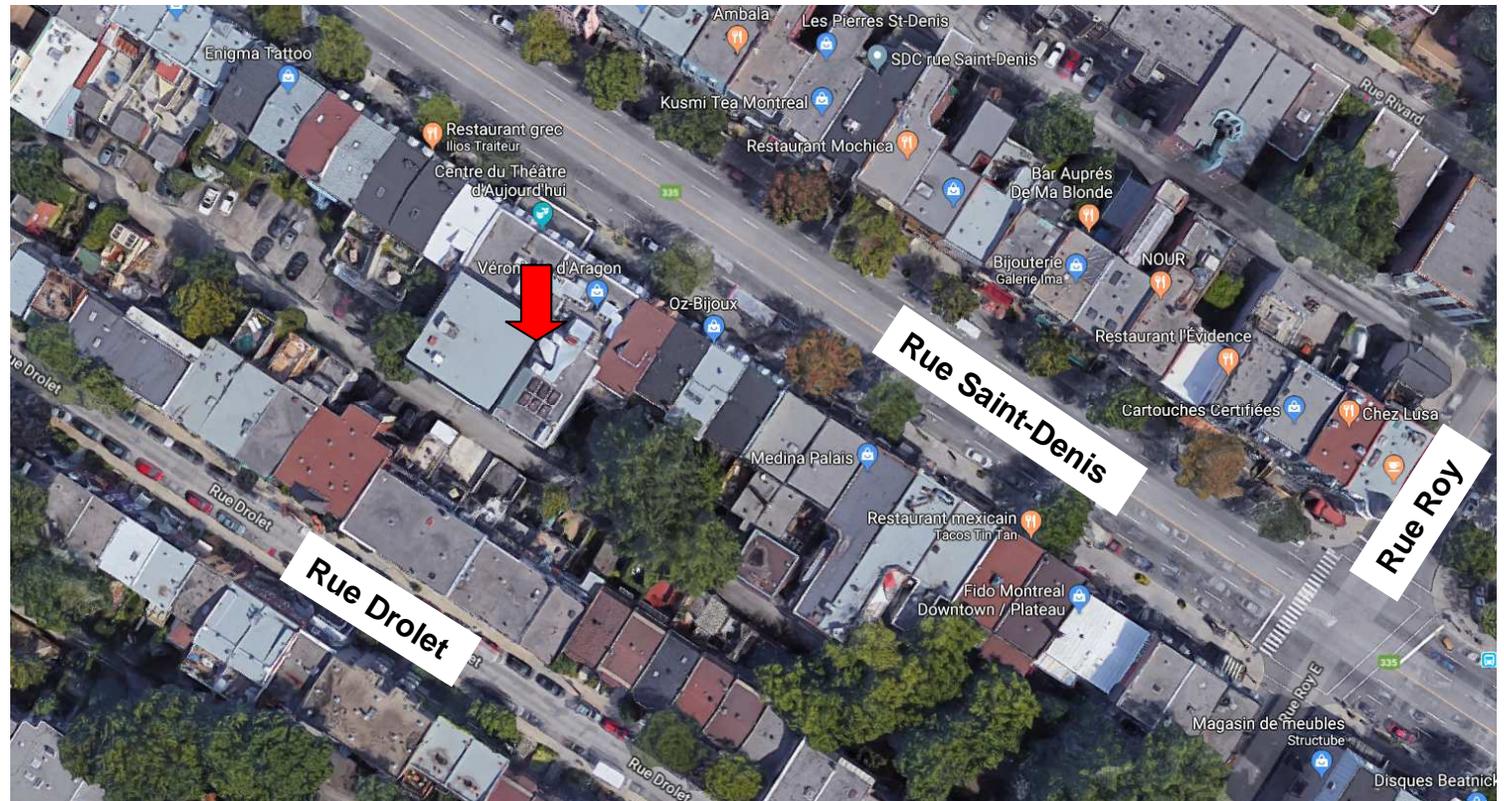
Projet

Contexte

Photos

Plans

Analyse



Demande

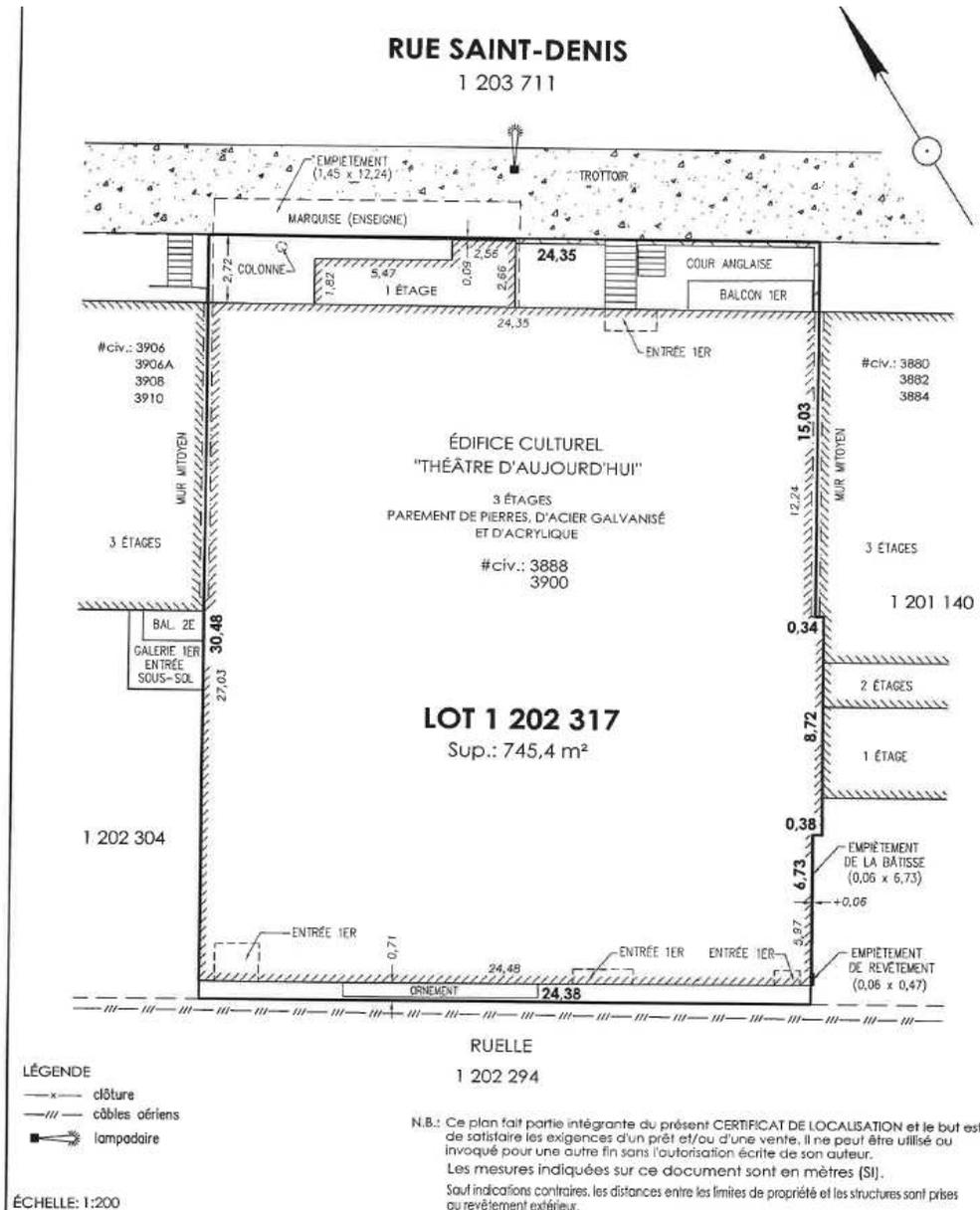
Projet

Contexte

Photos

Plans

Analyse





théâtre d' **aujourd'hui**

3900

CANTATE DE GUERRE
CONTRE LE TEMPS
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI
MOI, DANS LES RUINES ROUGES DU SIÈCLE
MOI, DANS LES RUINES
NÉS PERÉE ET INAT TENDU
JE PENSE À XU

vue de la façade principale rue Saint-Denis

problématiques urbaines

Le projet du Centre du Théâtre d'Aujourd'hui occupe l'espace de quatre unités en «plex» typique de la rue Saint-Denis, transformé en 1991 pour y intégrer la programmation spécifique du théâtre. Les quatre unités s'expriment encore aujourd'hui en façade. L'expression «publique» du théâtre passe par l'implantation d'un volume contemporain côté nord au-dessus duquel flotte une marquise qui en marque l'entrée.

Malgré la fenestration généreuse, l'ensemble laisse peu entrevoir les activités du théâtre, le vestibule occupant toute la largeur de l'entrée et la billetterie offrant une paroi opaque à la rue. Cette configuration crée une distance entre les activités du hall et la sphère publique de la rue Saint-denis.

D'autre part, le travail artistique sur la marquise (programme d'intégration des arts à l'architecture) propose diverses matérialités et tonalités, qui couplé avec la matérialité distincte de la billetterie et les divers décalages de la façade participe présentement au manque d'unité de l'ensemble.



interventions proposées

gradin public

Renforcer la présence sur rue, le caractère public du Centre du Théâtre d'aujourd'hui (CDTA) et confirmer la vocation de représentation du théâtre en intégrant un gradin public en façade

marquise

En collaboration avec l'artiste, travailler la marquise pour refléter le changement de dénomination pour le Centre du Théâtre d'aujourd'hui. Harmoniser les tonalités de gris et proposer une image de fond de ciel bleuté. Intégrer une stratégie d'éclairage sous la marquise qui se poursuit dans le hall.

ouverture sur la rue

Ouvrir davantage le hall sur la rue en relocalisant la billetterie et en concevant un mur rideau aux larges portions vitrées

marquer les limites urbaines du CDTA

Deux «parantheses» viennent cerner les limites urbaines du Centre du Théâtre d'aujourd'hui. Les deux éléments complémentaires se distinguent par leur matérialité en verre opalin.

unification

Travailler les tonalités et les matériaux pour augmenter la cohérence de l'ensemble



Ancien cinéma avant la transformation en théâtre

L'intervention proposée permet de retrouver le mode d'implantation d'origine du cinéma du Carré St. Louis avec une façade dans un même plan sous la marquise.

«les parenthèses»: le traitement des limites comme deux éléments complémentaires qui s'emboîtent aide à mieux identifier l'ensemble architectural



la porte d'issue permet de sécuriser l'espace de la cour anglaise

verre translucide

la porte d'issue permet de sécuriser l'espace de la cour anglaise

gradin public renforce la présence sur rue et confirme la vocation de représentation du théâtre

teinture opaque grise

ouverture du hall sur la rue

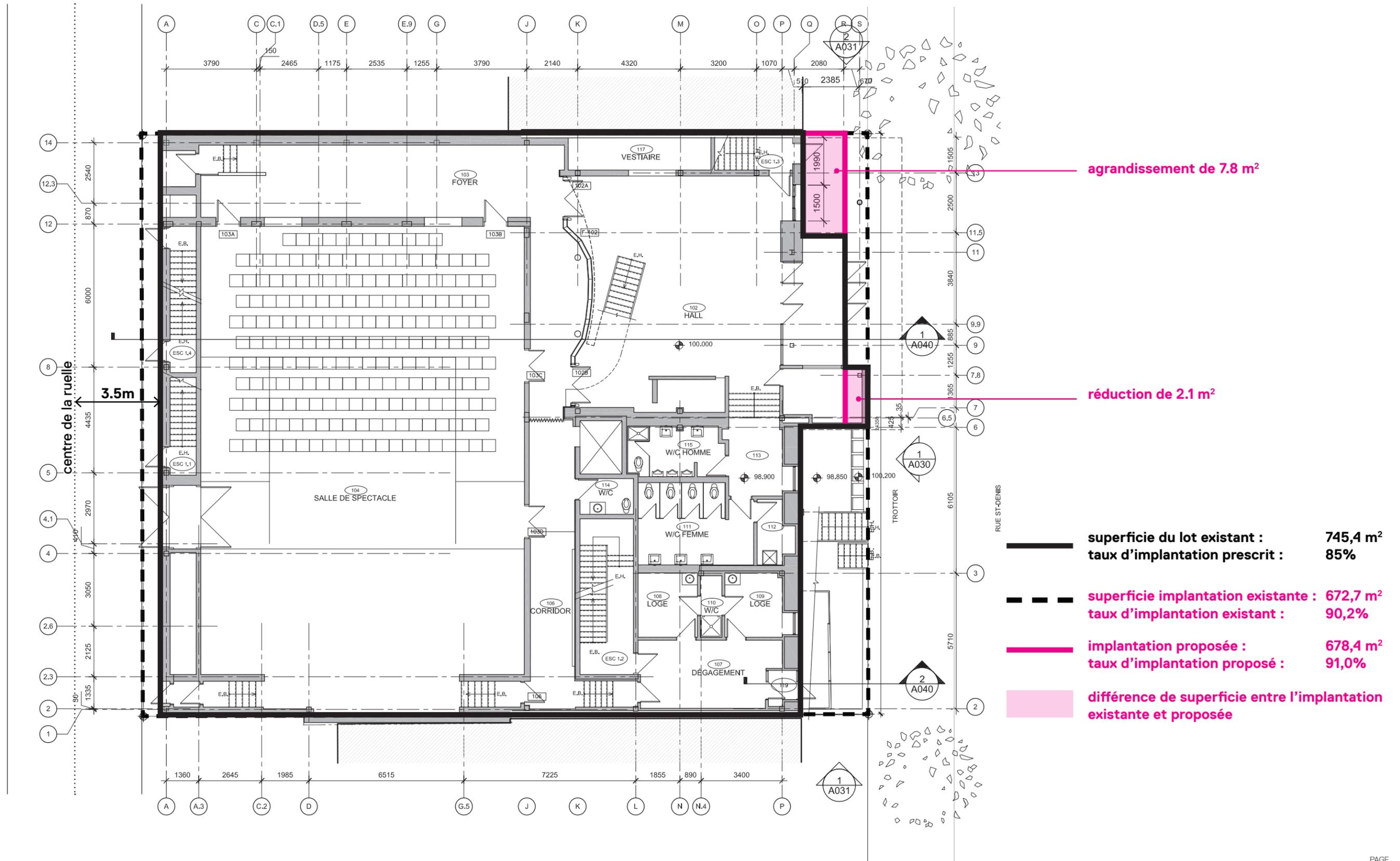
modification de la dénomination

travail de la marquise et de l'image de fond en collaboration avec l'artiste

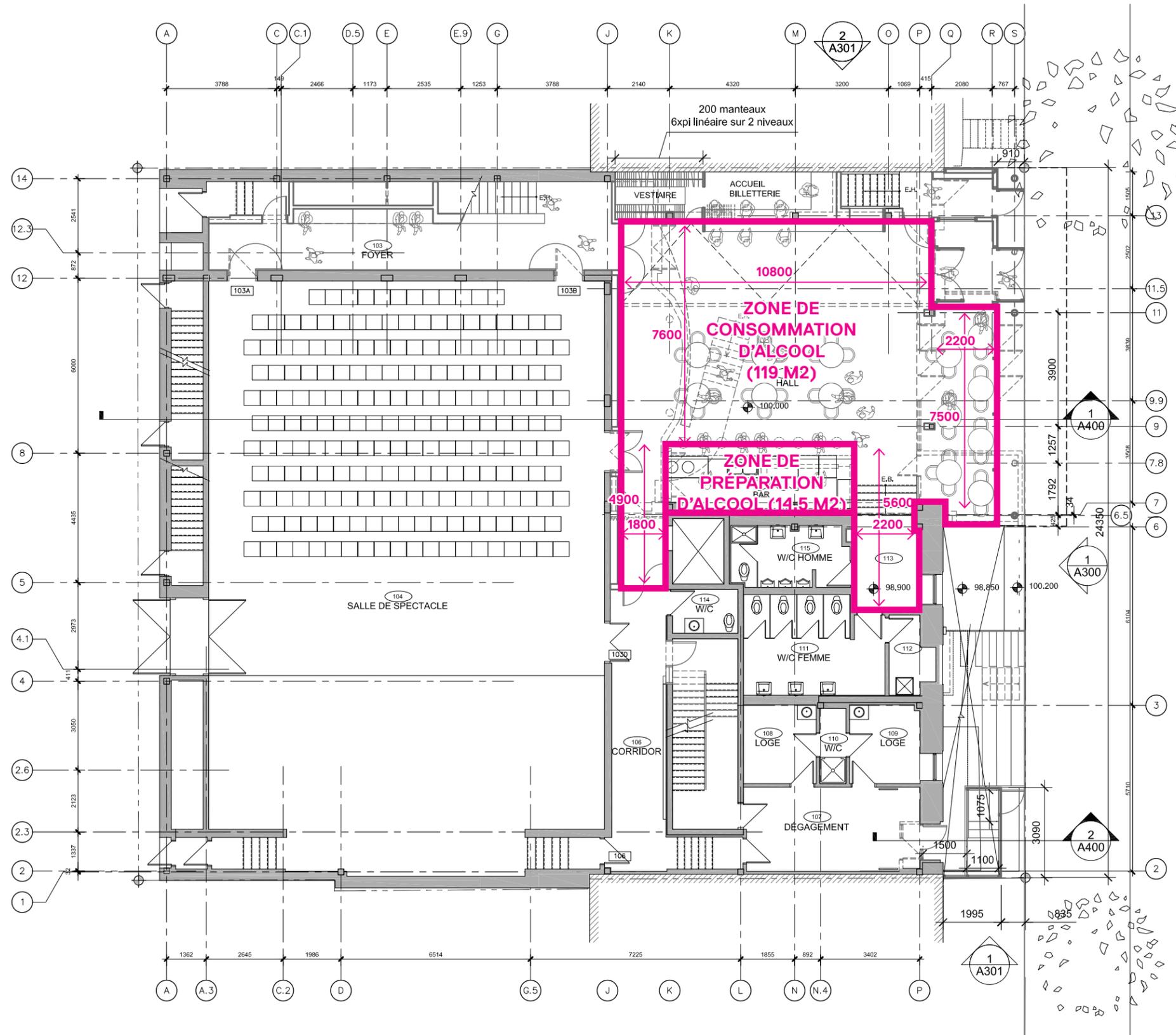
déplacement de l'entrée au nord en relation avec l'accueil/billetterie et les escaliers vers le balcon et la salle Jean-Claude Germain

dérogations demandées (5)

(1/5) dérogation au taux d'implantation



(2/5) dérogation à l'article 234 du règlement d'urbanisme 01-277
 bar complémentaire à la salle de spectacle

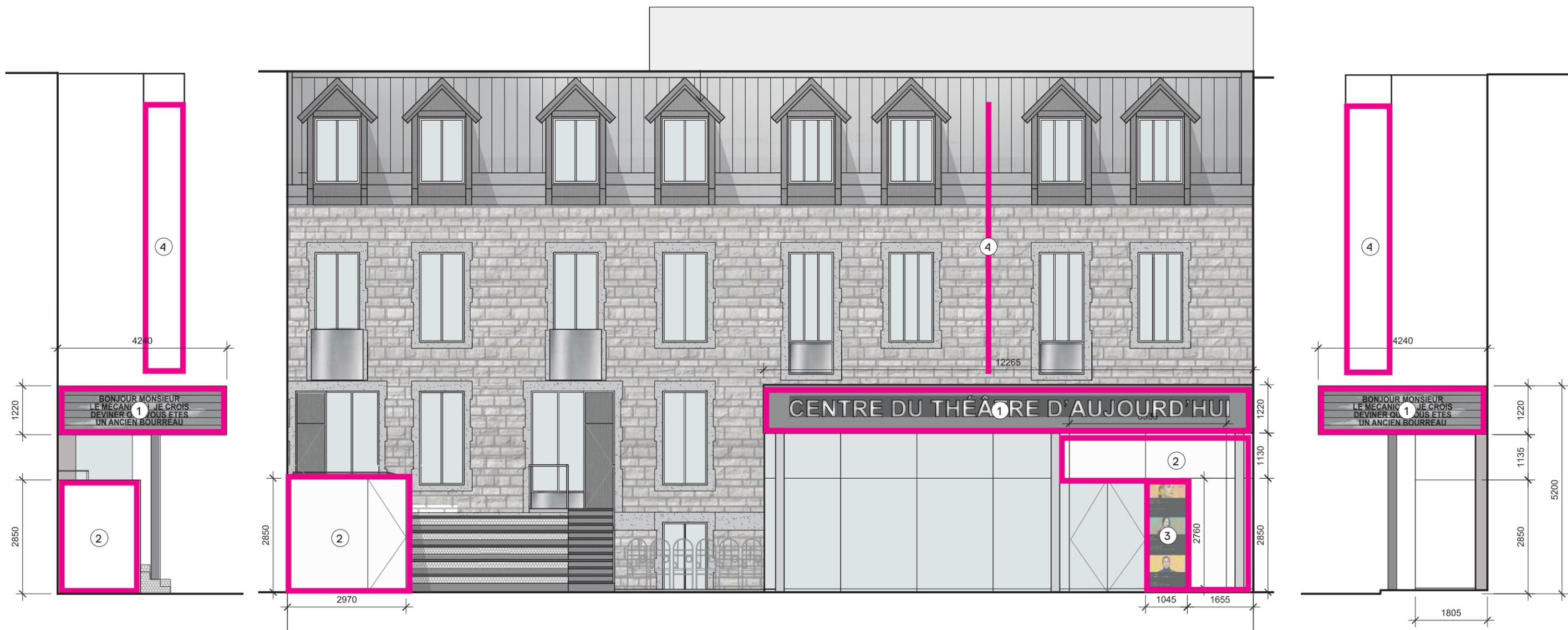


LÉGENDE

- Aménagements
- - - Démolition
- Cloison existante
- Étendue des travaux
- Zone à détailler
- ↗ Porte existante
- ↖ Nouvelle porte
- ▶ Issue extérieure
- ⊕ Niveau

(3/5) dérogation à l'article 158.1 du règlement d'urbanisme 01-277
 mitoyenneté à l'habitation (C) - salle de spectacle (A)

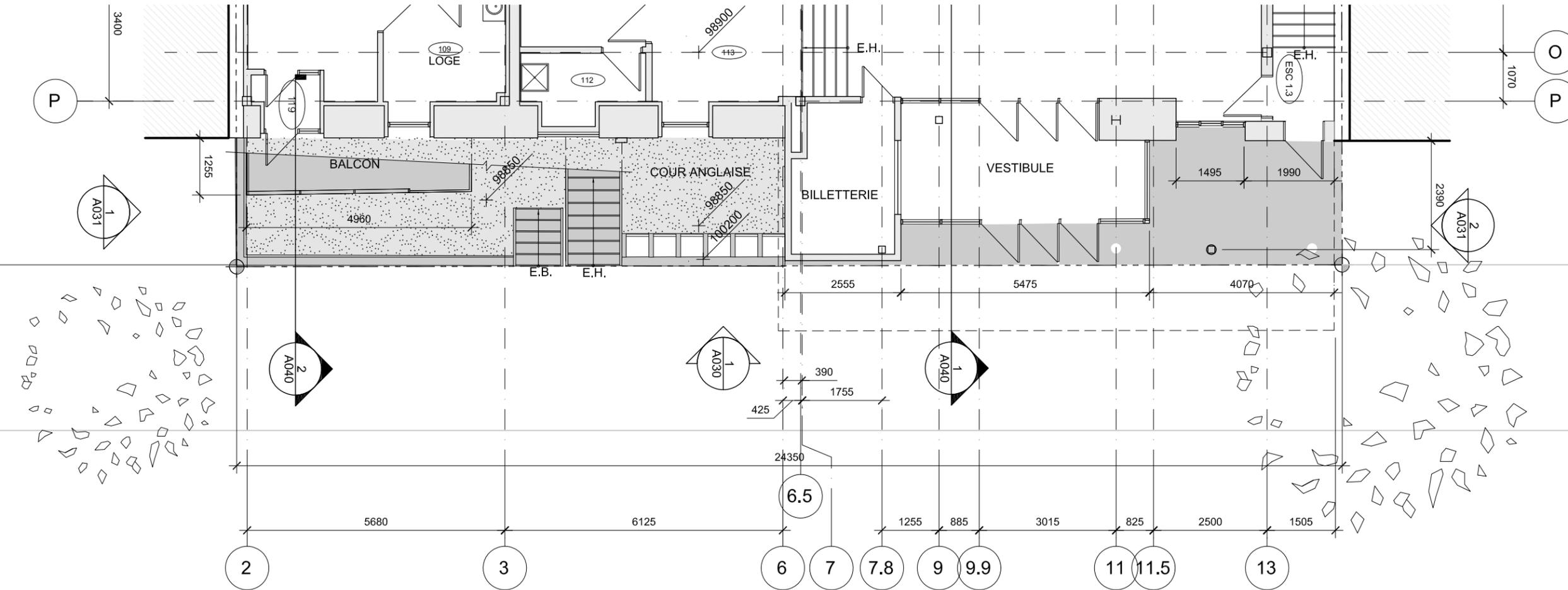




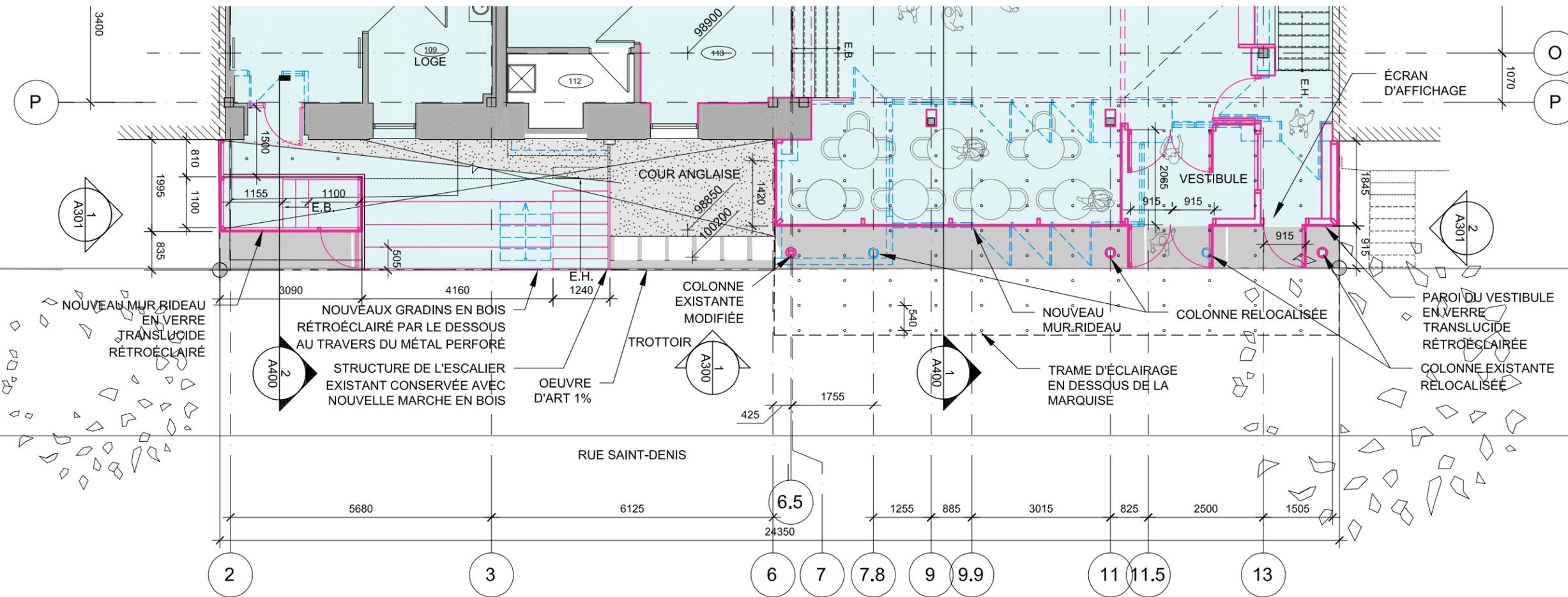
ENSEIGNES :

1. Enseigne de la marquise existante de 24,84m² (les trois faces). L'enseigne sur la marquise sera modifiée pour refléter le changement de dénomination du théâtre
2. Vinyle sur le verre avec impression iconographique sur le verre de 23,71m².
3. Écran digital de 2,8m² avec image fixe tel qu'installé récemment en façade du théâtre de l'espace Go
4. Enseigne verticale en textile existante de 6.5m².

existant_implantation extérieure



proposé_implantation extérieure



LÉGENDE

	Aménagements
	Démolition
	Cloison existante
	Étendue des travaux
	Zone à détailler
	Porte existante
	Nouvelle porte
	Issue extérieure
	Niveau



DESSUS DU TOIT	113.910
DESSUS DU TOIT	112.390
MEMBRANE	112.080
NIVEAU HALL ÉTAGE 3	109.050
DESSUS ALLÈGE	106.170
DESSUS MARQUISE	105.130
NIVEAU HALL ÉTAGE 2	105.050
DESSOUS MARQUISE	103.925
DESSUS ALLÈGE	102.590
NIVEAU HALL ÉTAGE 1	102.000
NIVEAU HALL RDC	100.000
TROTTOIR AVANT	99.910
NIVEAU PLANCHER S-S	98.900



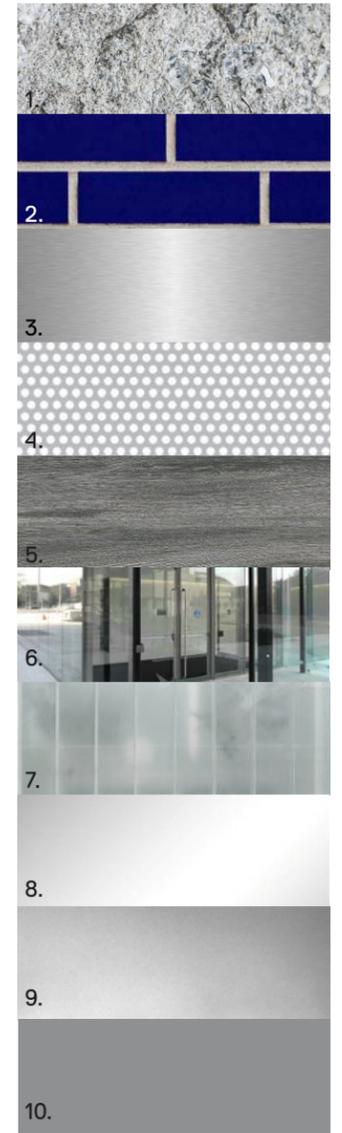
- MATÉRIAUX**
1. pierre calcaire brute
 2. brique vernissée bleue
 3. aluminium anodisé clair
 4. bois vernis
 5. panneaux d'acier pré-peints bourgognes
 6. mur rideau à ossature d'aluminium anodisé
 7. pierre calcaire meulée
 8. revêtement métallique peint gris anthracite
 9. toiture de zinc

proposé_élévation avant

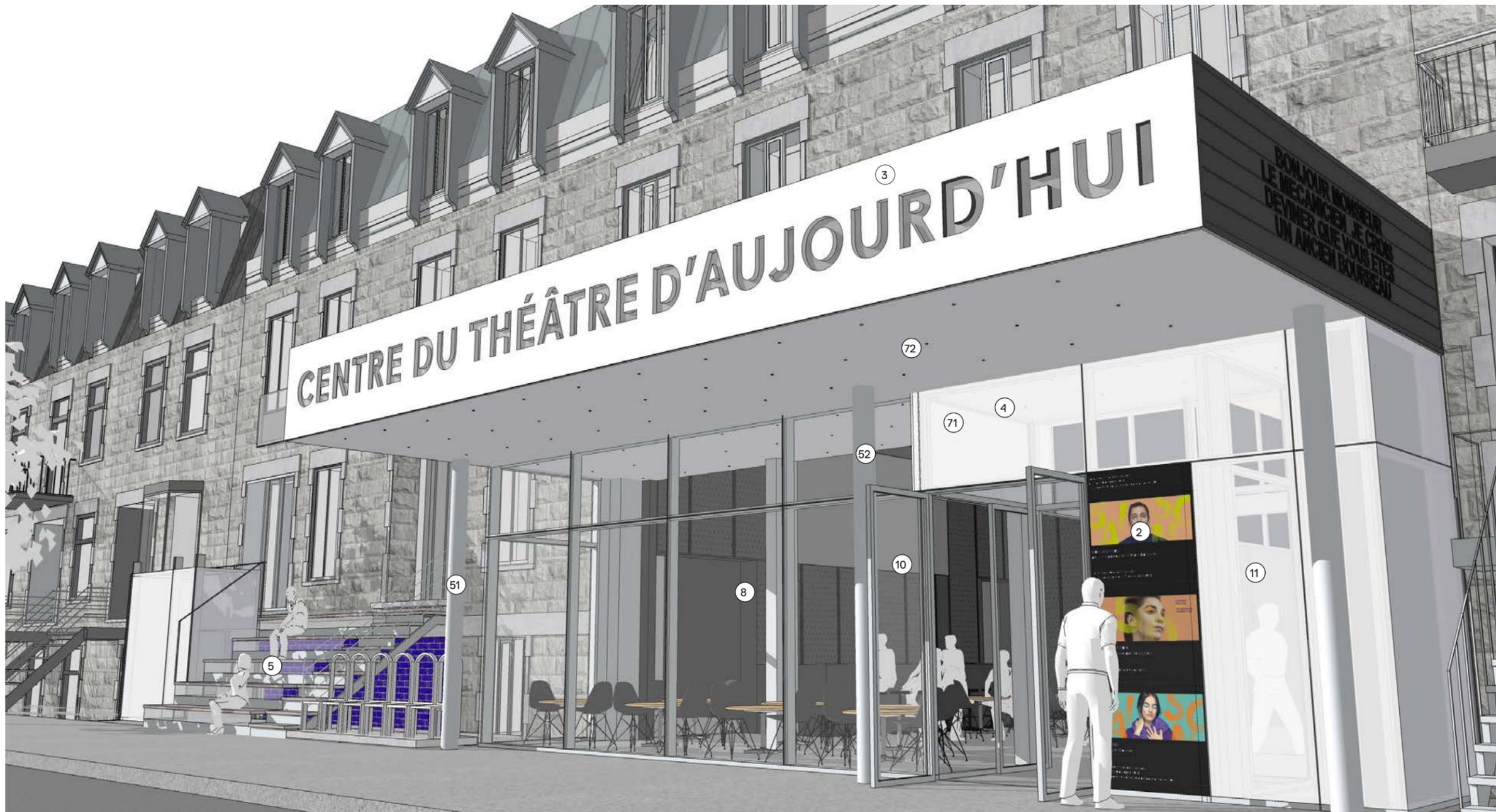
RÉVISÉ
15:19, 21/02/19



DESSUS DU TOIT	113.910
DESSUS DU TOIT	112.390
MEMBRANE	112.080
NIVEAU HALL ÉTAGE 3	109.050
DESSUS ALLÈGE	106.170
DESSUS MARQUISE	105.130
NIVEAU HALL ÉTAGE 2	105.050
DESSOUS MARQUISE	103.925
DESSUS ALLÈGE	102.590
NIVEAU HALL ÉTAGE 1	102.000
NIVEAU HALL RDC	100.000
TROTTOIR AVANT	99.910
NIVEAU PLANCHER S-S	98.900



- MATÉRIAUX**
1. pierre calcaire brute
 2. brique vernissée bleue
 3. aluminium anodisé
 4. aluminium anodisé perforé
 5. bois ipé gris
 6. mur rideau à joints collés
 7. verre translucide
 8. acier inoxydable poli miroir
 9. acier inoxydable microbillé
 10. bois peint gris
 11. toiture de zinc
 12. acier peint gris



légende

architecture

- 2. Écran digital
- 3. Proposition de modification de dénomination
Plaque d'acier inoxydable microbillée
- 4. Verre avec films blancs translucides
- 5. Gradin en Ipé
- 6. Nouvelle allège / marche en pierre
- 7. Soffite en revêtement d'acier inoxydable poli miroir
- 8. Mur rideau à joint collé extérieur
- 9. Écran rétro-éclairé
- 10. Porte en verre collé pour façade de type Phantom d'Alu-micor
- 11. Porte de l'issue dissimulée en verre collé de type Phantom d'Alumicor
- 12. Colonne d'acier existante - enduit intumescent
- 13. Plancher en revêtement souple ou céramique de grande dimension
- 14. Plafond métallique perforé suspendu (avec laine acoustique 50mm sur feuille de fibre noir de type acoustiliner)
- 15. Cloison acoustique 175mm - 2 x gypse firecode 16 mm avec revêtement perforé métallique (avec laine acoustique 50mm sur feuille de fibre noir de type acoustiliner)
- 16. Porte et verre coupe-feu de type Firelite pour séparer l'issue du Hall et du vestibule

structure

- 51. Colonne existante recouverte d'un tube d'acier peint 215 mm de diamètre
- 52. Nouvelle colonne en acier 215 mm de diamètre pour reprendre les charges des colonnes éliminées sur les axes 9 et 12.4

électromécanique

- 71. Rétroéclairage DEL des verres translucides
- 72. Point d'éclairage DEL
- 73. Grille de ventilation à modifier pour distribution d'air
- 74. Stratégie de grille ou panneaux perforés pour le retour d'air
- 75. Proposition de plancher chauffant électrique ou plinthe électrique architecturale ALUX1 de Stelpro pour l'espace sous la marquise



légende

architecture

2. Écran digital
3. Proposition de modification de dénomination
Plaque d'acier inoxydable microbillée
4. Verre avec films blancs translucides
5. Gratin en Ipé
6. Nouvelle allège / marche en pierre
7. Soffite en revêtement d'acier inoxydable poli miroir
8. Mur rideau à joint collé extérieur
9. Écran rétro-éclairé
10. Porte en verre collé pour façade de type Phantom d'Alu-micor
11. Porte de l'issue dissimulée en verre collé de type Phantom d'Alumicor
12. Colonne d'acier existante - enduit intumescent
13. Plancher en revêtement souple ou céramique de grande dimension
14. Plafond métallique perforé suspendu (avec laine acoustique 50mm sur feuille de fibre noir de type acoustiliner)
15. Cloison acoustique 175mm - 2 x gypse firecode 16 mm avec revêtement perforé métallique (avec laine acoustique 50mm sur feuille de fibre noir de type acoustiliner)
16. Porte et verre coupe-feu de type Firelite pour séparer l'issue du Hall et du vestibule

structure

51. Colonne existante recouverte d'un tube d'acier peint 215 mm de diamètre
52. Nouvelle colonne en acier 215 mm de diamètre pour reprendre les charges des colonnes éliminées sur les axes 9 et 12.4

électromécanique

71. Rétroéclairage DEL des verres translucides
72. Point d'éclairage DEL
73. Grille de ventilation à modifier pour distribution d'air
74. Stratégie de grille ou panneaux perforés pour le retour d'air
75. Proposition de plancher chauffant électrique ou plinthe électrique architecturale ALUX1 de Stelpro pour l'espace sous la marquise



légende

architecture

2. Écran digital
3. Proposition de modification de dénomination
Plaque d'acier inoxydable microbillée
4. Verre avec films blancs translucides
5. Gradin en Ipé
6. Nouvelle allège / marche en pierre
7. Soffite en revêtement d'acier inoxydable poli miroir
8. Mur rideau à joint collé extérieur
9. Écran rétro-éclairé
10. Porte en verre collé pour façade de type Phantom d'Alu-micor
11. Porte de l'issue dissimulée en verre collé de type Phantom d'Alumicor
12. Colonne d'acier existante - enduit intumescent
13. Plancher en revêtement souple ou céramique de grande dimension
14. Plafond métallique perforé suspendu (avec laine acoustique 50mm sur feuille de fibre noir de type acoustiliner)
15. Cloison acoustique 175mm - 2 x gypse firecode 16 mm avec revêtement perforé métallique (avec laine acoustique 50mm sur feuille de fibre noir de type acoustiliner)
16. Porte et verre coupe-feu de type Firelite pour séparer l'issue du Hall et du vestibule

structure

51. Colonne existante recouverte d'un tube d'acier peint 215 mm de diamètre
52. Nouvelle colonne en acier 215 mm de diamètre pour reprendre les charges des colonnes éliminées sur les axes 9 et 12.4

électromécanique

71. Rétroéclairage DEL des verres translucides
72. Point d'éclairage DEL
73. Grille de ventilation à modifier pour distribution d'air
74. Stratégie de grille ou panneaux perforés pour le retour d'air
75. Proposition de plancher chauffant électrique ou plinthe électrique architecturale ALUX1 de Stelpro pour l'espace sous la marquise



légende

architecture

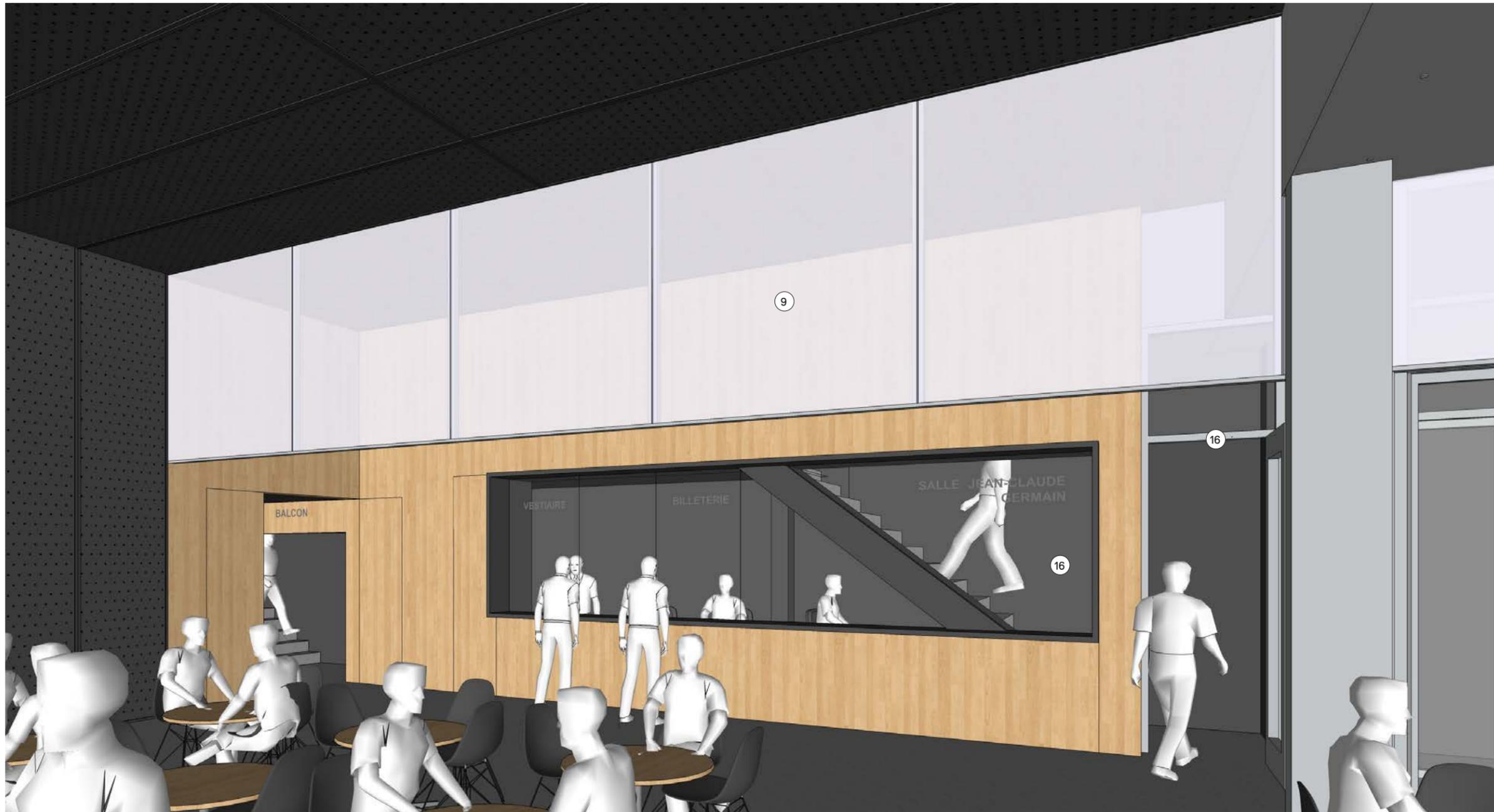
2. Écran digital
3. Proposition de modification de dénomination
Plaque d'acier inoxydable microbillée
4. Verre avec films blancs translucides
5. Gradin en Ipé
6. Nouvelle allège / marche en pierre
7. Soffite en revêtement d'acier inoxydable poli miroir
8. Mur rideau à joint collé extérieur
9. Écran rétro-éclairé
10. Porte en verre collé pour façade de type Phantom d'Alumicor
11. Porte de l'issue dissimulée en verre collé de type Phantom d'Alumicor
12. Colonne d'acier existante - enduit intumescent
13. Plancher en revêtement souple ou céramique de grande dimension
14. Plafond métallique perforé suspendu (avec laine acoustique 50mm sur feuille de fibre noir de type acoustiliner)
15. Cloison acoustique 175mm - 2 x gypse firecode 16 mm avec revêtement perforé métallique (avec laine acoustique 50mm sur feuille de fibre noir de type acoustiliner)
16. Porte et verre coupe-feu de type Firelite pour séparer l'issue du Hall et du vestibule

structure

51. Colonne existante recouverte d'un tube d'acier peint 215 mm de diamètre
52. Nouvelle colonne en acier 215 mm de diamètre pour reprendre les charges des colonnes éliminées sur les axes 9 et 12.4

électromécanique

71. Rétroéclairage DEL des verres translucides
72. Point d'éclairage DEL
73. Grille de ventilation à modifier pour distribution d'air
74. Stratégie de grille ou panneaux perforés pour le retour d'air
75. Proposition de plancher chauffant électrique ou plinthe électrique architecturale ALUX1 de Stelpro pour l'espace sous la marquise



légende

architecture

2. Écran digital
3. Proposition de modification de dénomination
Plaque d'acier inoxydable microbillée
4. Verre avec films blancs translucides
5. Gratin en Ipé
6. Nouvelle allège / marche en pierre
7. Soffite en revêtement d'acier inoxydable poli miroir
8. Mur rideau à joint collé extérieur
9. Écran rétro-éclairé
10. Porte en verre collé pour façade de type Phantom d'Alumicor
11. Porte de l'issue dissimulée en verre collé de type Phantom d'Alumicor
12. Colonne d'acier existante - enduit intumescent
13. Plancher en revêtement souple ou céramique de grande dimension
14. Plafond métallique perforé suspendu (avec laine acoustique 50mm sur feuille de fibre noir de type acoustiliner)
15. Cloison acoustique 175mm - 2 x gypse firecode 16 mm avec revêtement perforé métallique (avec laine acoustique 50mm sur feuille de fibre noir de type acoustiliner)
16. Porte et verre coupe-feu de type Firelite pour séparer l'issue du Hall et du vestibule

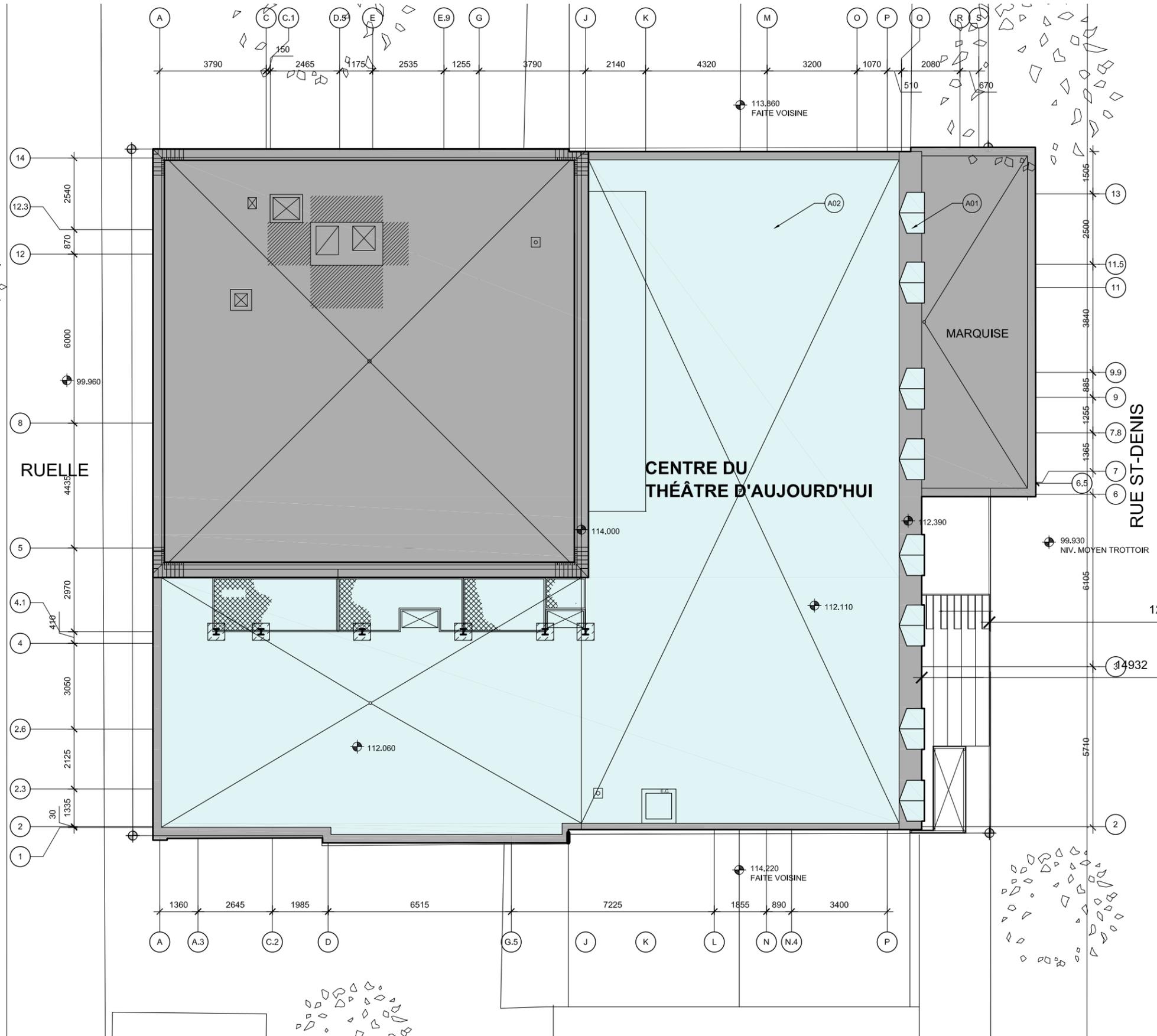
structure

51. Colonne existante recouverte d'un tube d'acier peint 215 mm de diamètre
52. Nouvelle colonne en acier 215 mm de diamètre pour reprendre les charges des colonnes éliminées sur les axes 9 et 12.4

électromécanique

71. Rétroéclairage DEL des verres translucides
72. Point d'éclairage DEL
73. Grille de ventilation à modifier pour distribution d'air
74. Stratégie de grille ou panneaux perforés pour le retour d'air
75. Proposition de plancher chauffant électrique ou plinthe électrique architecturale ALUX1 de Stelpro pour l'espace sous la marquise

plan d'implantation



NOTES SPÉCIFIQUES

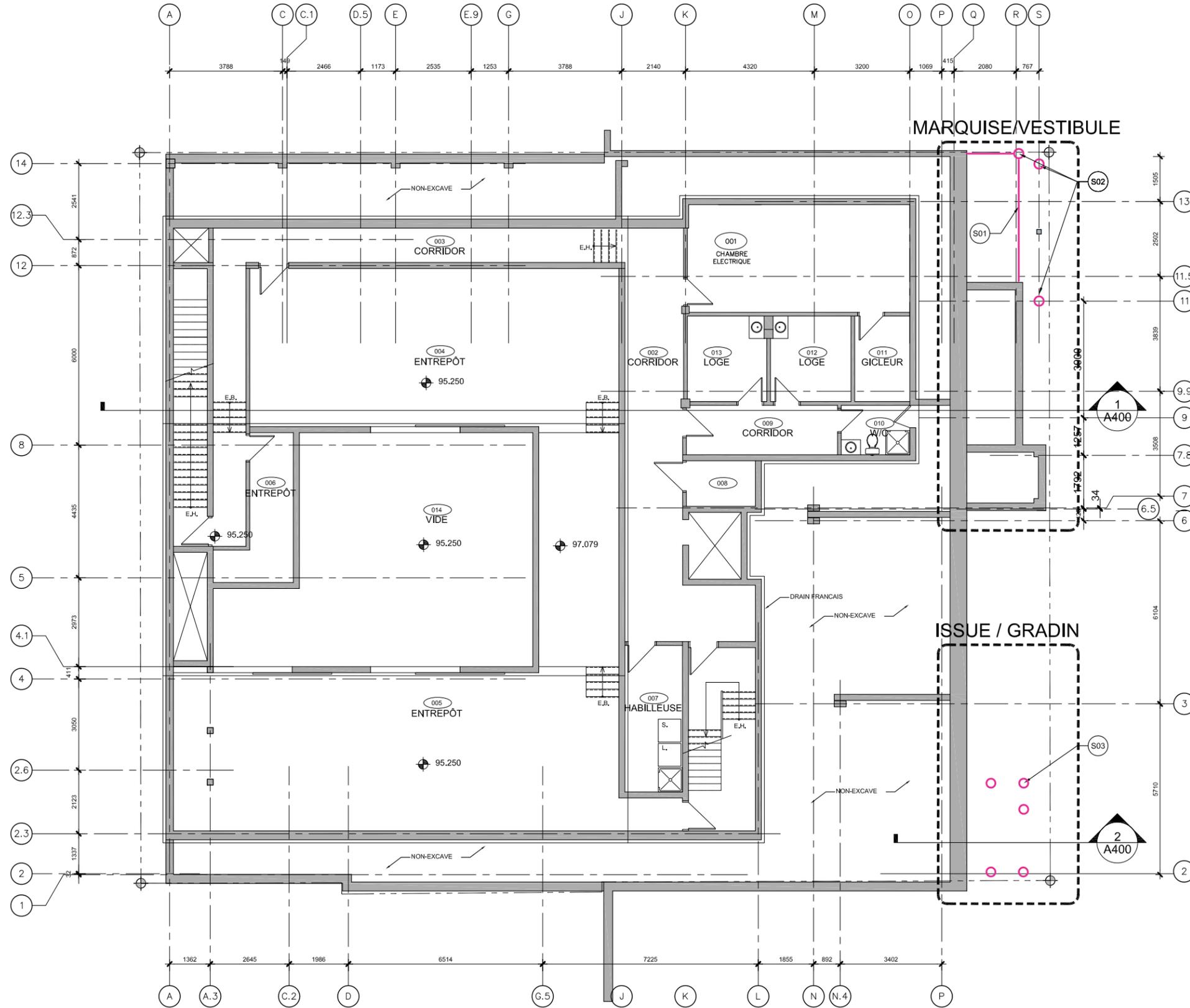
- ARCHITECTURE
- A01 Réfection des mansardes de bois
 - A02 Réfection partielle de la toiture

LÉGENDE

- Aménagements
- - - Démolition
- Cloison existante
- Étendue des travaux
- Zone à détailler
-  Porte existante
-  Nouvelle porte
-  Issue extérieure
-  Niveau



plan niveau -1_sous-sol



NOTES SPÉCIFIQUES

STRUCTURE

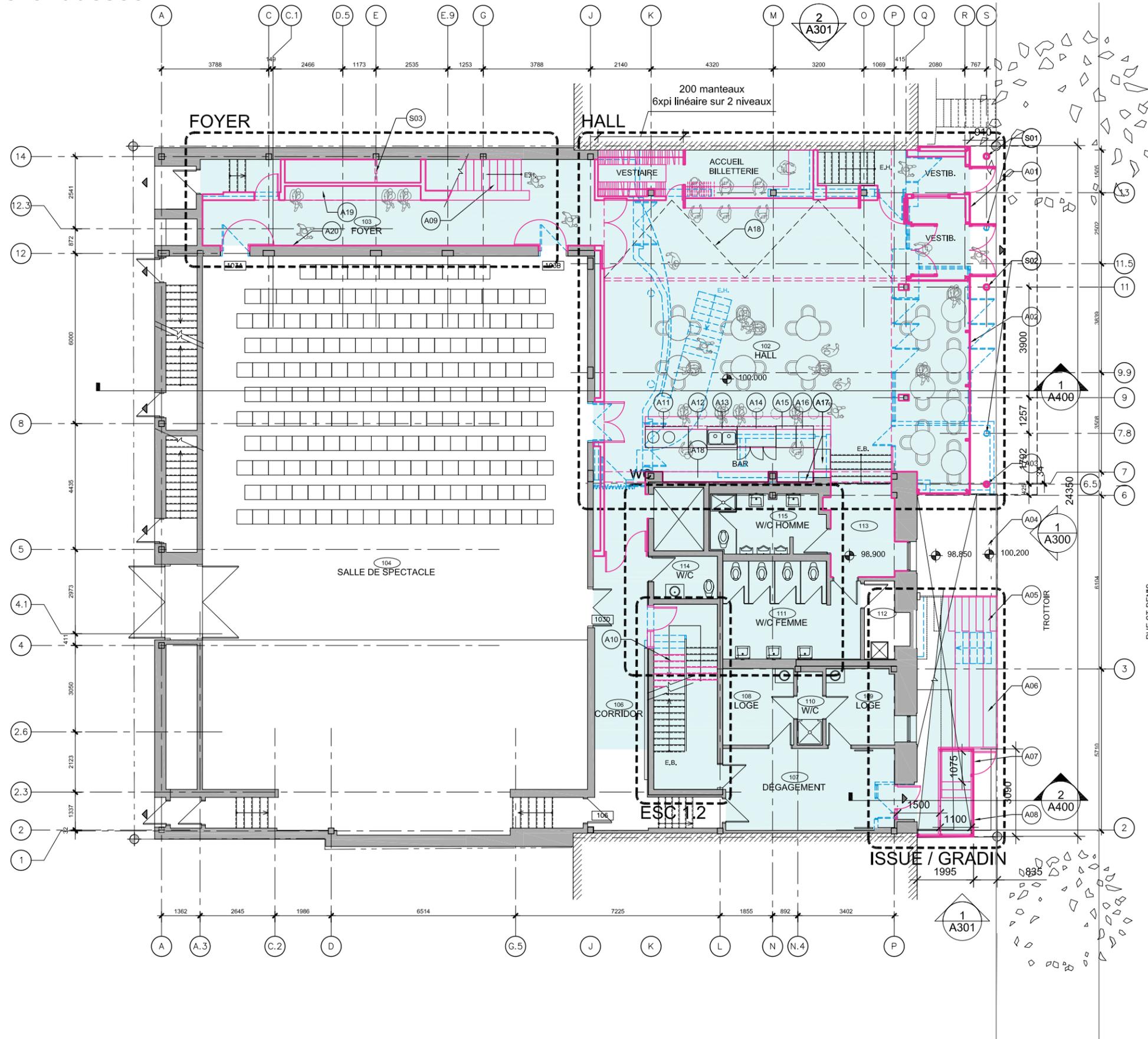
- S01 Nouvelles poutres
- S02 Nouveaux pieux vissés/sonotubes
- S03 Nouveaux pieux vissés/sonotubes

LÉGENDE

- Aménagements
- - - Démolition
- Cloison existante
- Étendue des travaux
- Zone à détailler
- Porte existante
- Nouvelle porte
- Issue extérieure
- Niveau



plan niveau 0_ rez-de-chaussée



NOTES SPÉCIFIQUES

ARCHITECTURE

- A01 Écran pour affichage
- A02 Nouveau mur rideau
- A03 Colonne existante modifiée
- A04 Oeuvre d'art 1% existant conservé
- A05 Structure de l'escalier existant conservée avec nouvelle marche en bois
- A06 Nouveaux gradins en bois
- A07 Nouvelle sortie d'issue extérieure
- A08 Nouveau mur rideau
- A09 Nouvelle escalier ouvert
- A10 Escalier existant modifié
- A11 Fûts de bière
- A12 Lave-verre
- A13 Évier double
- A14 Réfrigérateur
- A15 Machine à glaçon
- A15 Cellier
- A16 Machine et moulin à café
- A17 Présentoir pour bouteilles et rangement
- A18 Projecteurs pour rétro-projection sur l'écran
- A19 Banquette intégrée
- A20 Ligne du temps 288"x77" déplacée.

STRUCTURE

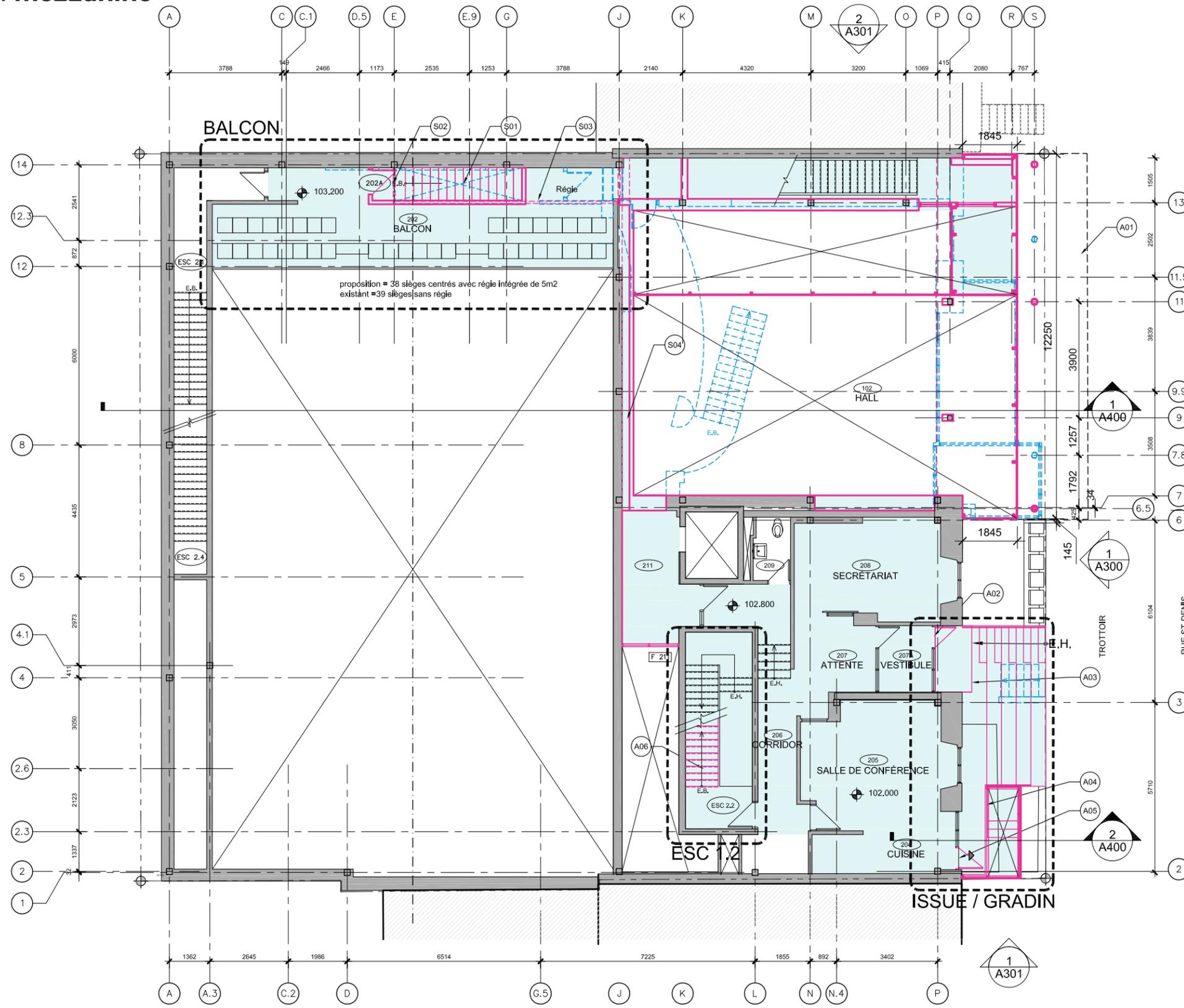
- S01 Colonne existante relocalisée
- S02 Colonne existante relocalisée
- S03 Nouvelle jambe de force

LÉGENDE

- Aménagements
- - - Démolition
- Cloison existante
- Étendue des travaux
- Zone à détailler
- Porte existante
- Nouvelle porte
- Issue extérieure
- Niveau



plan niveau 1_balcon/mezzanine



NOTES SPÉCIFIQUES

ARCHITECTURE

- A01 Marquise existante modifiée
- A02 Porte existante de bois re-teint gris anthracite
- A03 Nouveau plancher de la loggia en pierre naturelle
- A04 Main courante métallique
- A05 Porte existante de bois re-teint gris anthracite
- A06 Escalier existant modifié

STRUCTURE

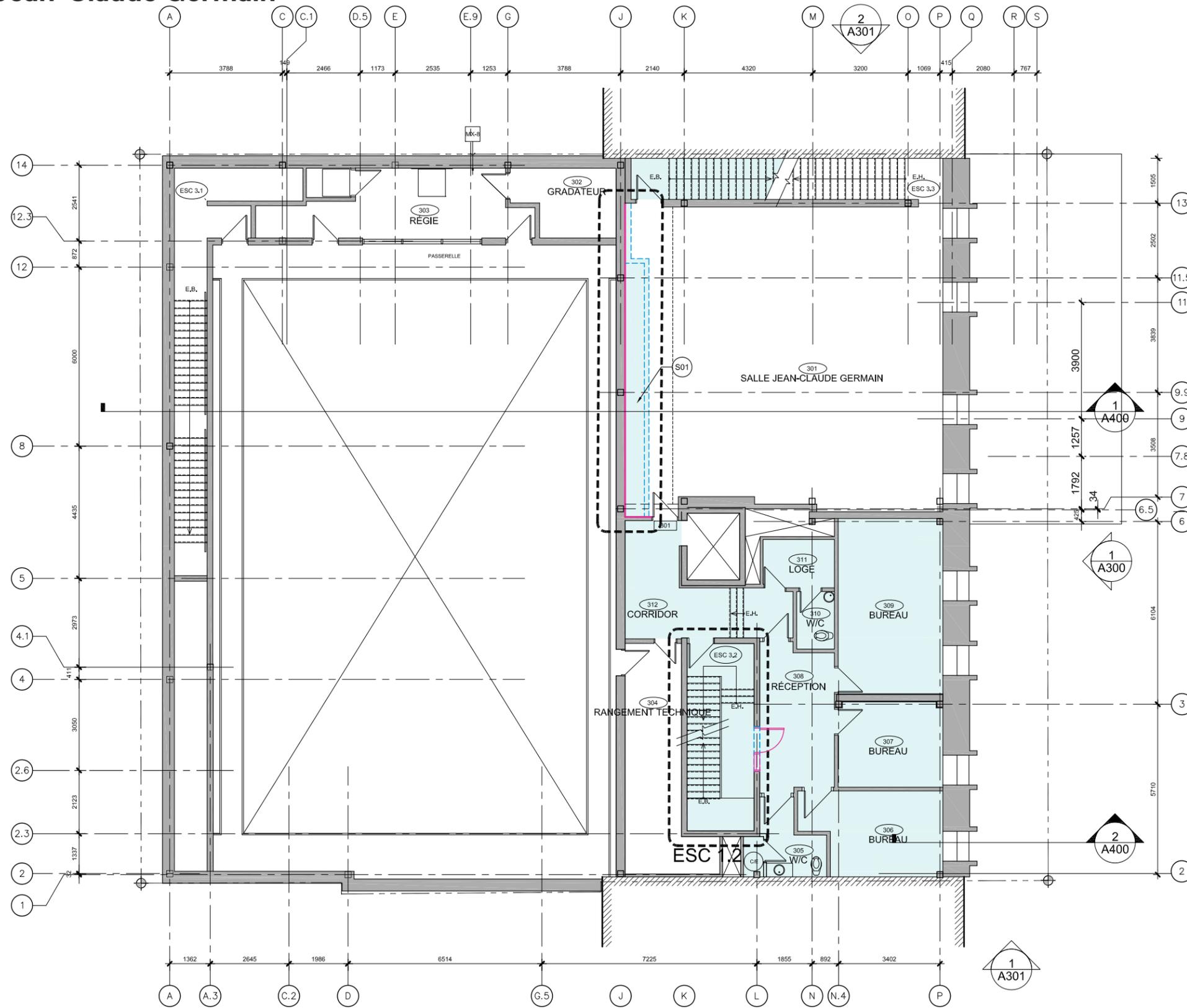
- S01 Démolition partielle de la dalle
- S02 Nouvelle Jambe de force
- S03 Nouvelle poutre
- S04 Poutre d'acier sur corbeaux et nez de la dalle conservé pour le contreventement

LÉGENDE

- Aménagements
- - - Démolition
- Cloison existante
- Étendue des travaux
- Zone à détailler
- Porte existante
- Nouvelle porte
- Issue extérieure
- Niveau



plan niveau 2_ salle Jean-Claude Germain



NOTES SPÉCIFIQUES

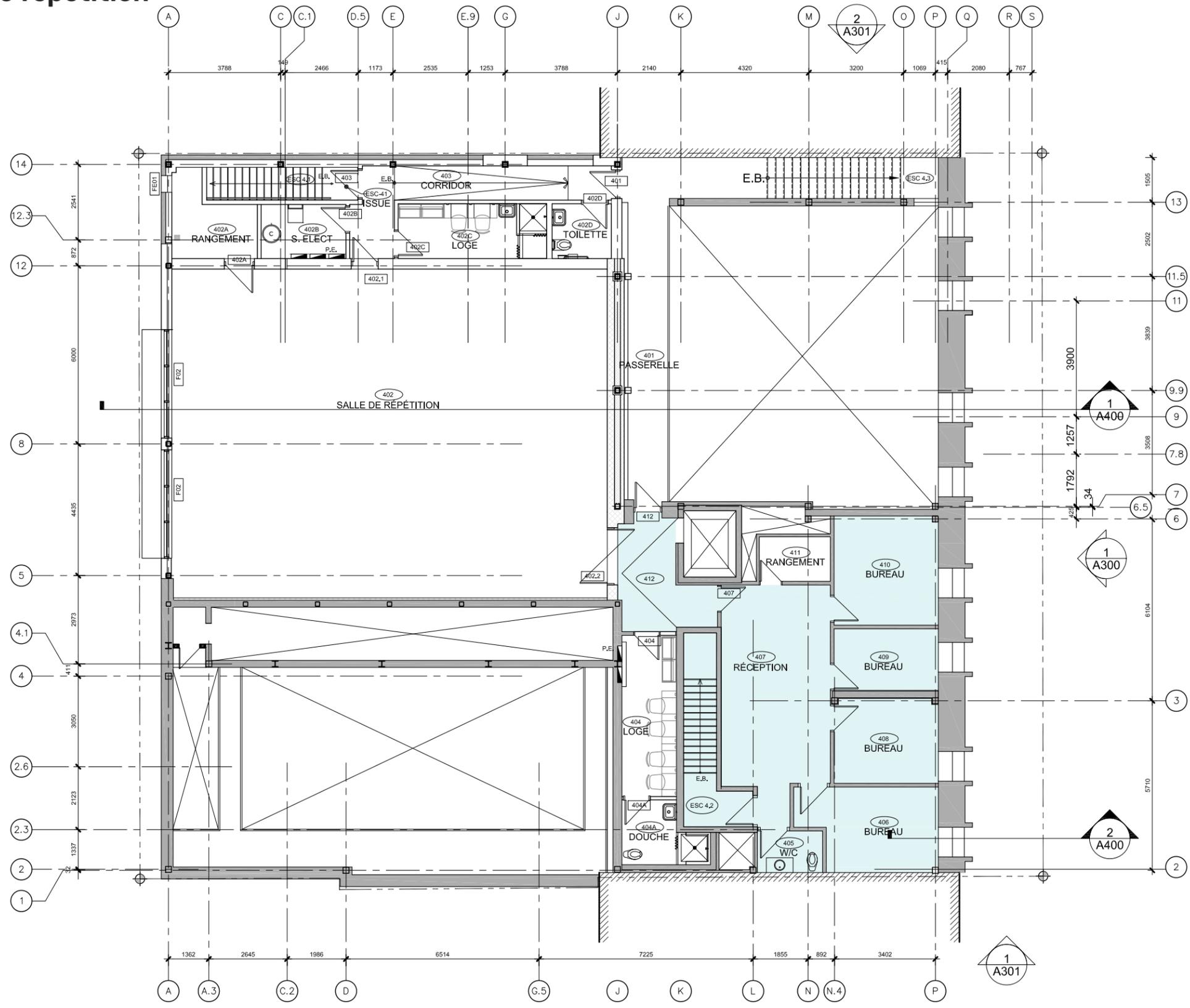
S01 Nouveau plancher partiel

LÉGENDE

- Aménagements
- Démolition
- Cloison existante
- Étendue des travaux
- Zone à détailler
- Porte existante
- Nouvelle porte
- Issue extérieure
- Niveau



plan niveau 3_salle de répétition



- ### LÉGENDE
- Aménagements
 - Démolition
 - Cloison existante
 - Étendue des travaux
 - Zone à détailler
 - Porte existante
 - Nouvelle porte
 - Issue extérieure
 - Niveau



Demande

Projet

Analyse

La Direction est **favorable** à la présente demande de projet particulier pour les motifs suivants :

- Le projet vise à abroger un règlement désuet et à reconduire les dispositions pertinentes;
- Le Plan d'action culturel de l'arrondissement vise, entre autres, à pérenniser la présence des artistes et des activités de création et de production culturelle ainsi qu'à soutenir le milieu artistique professionnel;
- Le local est situé dans un secteur en requalification qui a besoin de projets structurants pour relancer cette artère commerciale suite aux récents travaux;
- Le bâtiment exploite présentement ces usages sans avoir de plaintes de bruit;
- Les travaux visent à aménager une entrée plus fonctionnelle et à corriger diverses problématiques techniques;
- La configuration du bâtiment ainsi que les rez-de-chaussée commerciaux adjacents minimisent les risques de cohabitation;
- La marquise et ses enseignes est traitée comme une œuvre d'art conçue par un artiste.

Demande

Projet

Analyse

La Direction recommande que l'approbation soit assujettie des conditions suivantes :

- Que le taux d'implantation maximal du bâtiment soit de 95 %;
- Que l'espace de représentation principal, au rez-de-chaussée, soit d'une superficie maximale de 275 m²;
- Que l'espace de représentation secondaire, au 2ème étage, soit d'une superficie maximale de 125 m²;
- Qu'un espace tampon d'au moins 1,5 m soit prévu entre l'espace de représentation du 2ème étage et le bâtiment voisin;
- Qu'un espace tampon d'au moins 3 m soit prévu entre la salle de répétition du 3ème étage et le bâtiment voisin;
- Que la superficie maximale occupée à des fins de vente et de consommation de boissons alcooliques ne doit pas excéder 150 m²;

Demande

Projet

Analyse

La Direction recommande que l'approbation soit assujettie des conditions suivantes (suite) :

- Que l'usage « débit de boissons alcooliques » soit exploité au rez-de-chaussée, du côté de la rue Saint-Denis, dans une pièce distincte à cette fin;
- Que l'usage « débit de boissons alcooliques » soit accessoire ou complémentaire à l'usage principal « salle de spectacle »;
- Qu'aucune enseigne visible de l'extérieur du bâtiment ne doit signaler la présence de l'usage accessoire ou complémentaire « débit de boissons alcooliques »;
- Que la superficie maximale des enseignes sur les trois faces de la marquise soit de 25 m²;
- Que la superficie maximale de l'écran digital avec image fixe sous la marquise soit de 3 m²;
- Que la tige d'acier au toit, qui agit comme support d'enseigne, soit retirée.

Demande

Projet

Analyse

Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU)	12 mars 2019
Adoption du 1 ^{er} projet de résolution (CA)	1 avril 2019
Assemblée publique de consultation	23 avril 2019
<i>Adoption du 2^e projet de résolution (CA)</i>	<i>6 mai 2019</i>
<i>Période pour demande d'approbation référendaire</i>	<i>mai 2019</i>
<i>Adoption de la résolution (CA)</i>	<i>3 juin 2019</i>



Dispositions susceptibles d'approbation référendaire:

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1, article 113 5°)

- Taux d'implantation et Usage

Pour être valide, une demande d'approbation référendaire doit :

- ☑ Provenir de la zone composant le secteur visé ou d'une zone contiguë à celle-ci;
- ☑ Indiquer la disposition qui en fait l'objet et la zone ou le secteur d'où elle provient;
- ☑ Être signée par au moins 12 personnes ou la majorité si la zone compte 21 personnes ou moins;
- ☑ Être reçue par l'Arrondissement au plus tard le 8e jour suivant la publication de l'avis annonçant la possibilité d'approbation référendaire.





MERCI !
QUESTIONS ?



@ LePMR



@ LePMR



/leplateaumontroyal

ville.montreal.qc.ca/leplateau